

L'huile éclaire le monde et l'âme le corps

« Et toi, tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour toi une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. » (Chémot 27, 20)

Avant même de mentionner l'ordre relatif aux vêtements des Cohanim, la Torah évoque au début de notre section celui de choisir l'huile la plus pure pour l'allumage du candélabre. Nos Sages expliquent (Ména'hot 86a) qu'on pressait l'olive au sommet de l'arbre et n'en extrayait que la première goutte.

Tentons de comprendre l'importance suprême de cette huile qui lui a valu la première place dans notre paracha, ainsi que la raison de ce processus bien particulier de son extraction. En effet, pourquoi ne prenait-on pas les autres gouttes de l'olive qui, sans nul doute, auraient tout aussi bien pu remplir la fonction d'éclairer ? De même, dans le verset « et des cadeaux d'huile sont portés en Egypte » (Hochéa 12, 2), le prophète souligne le transport qu'on faisait de l'huile vers ce pays ; quel est le sens profond de cette pratique ?

Afin de l'expliquer, rapportons en préambule cet enseignement de Rav 'Haïm Vital, élève du Ari zal. Lorsque l'Eternel conçut l'homme, Il insuffla en lui une âme, lui créa de la chair et des os et le recouvrit de peau et de nerfs. Or, de même que le corps possède 248 membres et 365 nerfs, l'âme possède 248 membres et 365 nerfs spirituels correspondant à ceux du corps.

Cette idée peut être lue en filigrane à travers le verset : « Tu m'as revêtu de peau et de chair, Tu m'as entrelacé d'os et de nerfs. » (Iyov 10, 11) Il est ici question de l'âme que D.ieu a recouverte de chair, de nerfs et d'os. Car l'âme, de nature spirituelle, ne supporte pas le corps matériel, aussi l'Eternel créa-t-Il l'homme de cette manière de sorte que son corps puisse porter son âme.

Ceci nous permet de comprendre l'idée que recèle l'huile. L'olive représente l'homme, son grain les os et l'huile qu'elle contient l'âme humaine. De même que l'huile éclaire le monde, l'âme éclaire le corps par la lumière de la Torah et des mitsvot.

Ainsi donc, la Torah a accordé tant d'importance à l'huile d'olives utilisée au Temple parce qu'elle symbolise l'âme pure de l'homme, partie divine supérieure par laquelle il se relie à son Créateur, comme il est dit : « La Torah, le Saint béni soit-Il et le peuple juif forment une entité. » Comment ? Par le biais de l'âme.

Nous comprenons également pourquoi il est souligné dans les Prophètes qu'on vendait de l'huile à l'Egypte. Ce pays, source de l'impureté par excellence, cherchait à corrompre l'âme de nos ancêtres qu'ils parvinrent à faire tomber dans le quarante-neuvième

degré d'impureté. C'est pourquoi les enfants d'Israël lui vendirent de l'huile afin de signifier que, loin de parvenir à accomplir ses sombres desseins, c'était au contraire les Egyptiens qui étaient influencés par eux. L'âme du peuple juif influençait le monde entier et, en particulier, l'Egypte.

L'huile est le symbole de notre âme pure qui nous donne la force de surmonter notre mauvais penchant, dissimulé en nous et cherchant à nous faire trébucher, comme le soulignent nos Maîtres : « Et le tséfouni, l'éloignera de vous » – il s'agit du mauvais penchant qui est dissimulé (tsafoun) dans le cœur de l'homme (Soucca 52a). Notons que le mot Satan équivaut numériquement à 359 et que le mot lev (cœur) équivaut à 32, ce qui fait un total de 391. Or, le terme chémen, en lui ajoutant un, a aussi cette valeur numérique, équivalence dans laquelle nous retrouvons l'idée développée : l'âme fournit à l'homme la force de lutter contre le Satan dissimulé dans son cœur.

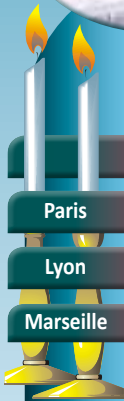
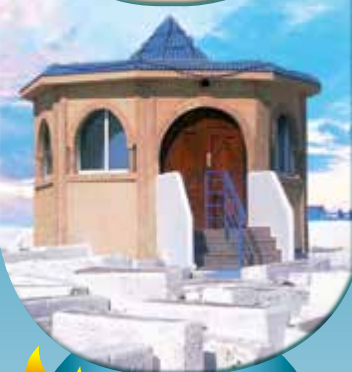
En outre, l'âme est ce qui nous distingue des autres nations qui n'ont pas le privilège de posséder cette étincelle divine.

Il nous reste à expliquer pourquoi la Torah a exigé que seule la première goutte extraite de l'olive soit employée à l'allumage du candélabre.

C'est que cette première goutte représente le premier effort fourni par l'homme pour surmonter son mauvais penchant. Comme tous les débuts qui sont difficiles, cette première manifestation de force l'est également, plus que toutes les suivantes. Par la suite, il sera bien plus aisé à l'homme de s'opposer à cet éternel adversaire. Car, ce premier effort sera déterminant pour la continuation et, s'il est valable, elle le sera également, en vertu du principe : « La conclusion d'une chose est bonne si son début l'a été. »

Une femme vint une fois me voir pour se lamenter sur son sort : après de nombreuses années de stérilité, elle était enfin tombée enceinte, mais, quelques semaines après, avait fait une fausse-couche. Je lui conseillai d'organiser un repas de grâce pour louer l'Eternel et d'y convier les personnes étudiant au beit hamidrach. Face à son étonnement, je lui expliquai que, jusqu'à présent, elle pensait ne pas pouvoir avoir d'enfants et, désormais, elle savait qu'elle en avait la possibilité. Mon explication lui plut et elle obtempéra. Grâce à D.ieu, à l'heure actuelle, elle a six enfants.

En conclusion, l'huile représente l'âme de l'homme, c'est-à-dire sa force spirituelle lui permettant de combattre son mauvais penchant et qui marque sa supériorité par rapport aux nations. Il nous incombe de veiller essentiellement à la pureté de la première goutte d'huile, au début de notre lutte, déterminant pour la suite.



All. Fin R. Tam

Paris 17h52 19h01 19h47

Lyon 17h48 18h54 19h38

Marseille 17h50 18h54 19h36

Paris • Orot 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orot 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orotheim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • Fax: +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 11 Adar, Rabbi Avraham Bornstein,
l'auteur du Avné NézerLe 12 Adar, les saints frères Chmaya et
A'hia, martyrs de LodLe 13 Adar, Rabbi Yo'hanan Sofer,
l'Admour d'ArloyLe 14 Adar, Rabbi Its'hak Benoualid,
auteur du Vayomer Its'hakLe 15 Adar, Rabbi Tsvi Hirsch Keidnover,
auteur du Kav HayacharLe 16 Adar, Rabbi Pin'has Ména'hém Altar,
l'Admour de Gour

Le 17 Adar, Rabbi Yaakov 'Haï Berdugo

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Relaxé grâce au Baal Chem Tov

Je me trouvais sur la tombe du Baal Chem Tov lorsque je reçus un appel de mon fils au sujet de l'un de ses élèves, un homme en pleine progression qui était devenu très assidu à ses cours quotidiens et dans son aide aux institutions de Torah.

Celui-ci était en très mauvaise posture, suite à une plainte portée par sa femme qu'il avait menacée d'un revolver, lors d'une dispute. Même s'il n'avait jamais eu l'intention de mettre à exécution sa menace et voulait seulement l'intimider, il avait été arrêté et une perquisition avait permis la découverte de l'arme, chargée. Cela ne présageait rien de bon pour la suite et il risquait de croupir en prison très longtemps.

Après m'avoir résumé les faits, mon fils me demanda de prier pour que son élève mérite d'être libéré rapidement. Aussitôt, face à la sépulture du Tsaddik, j'implorai le Créateur : « Maître du monde, Tu sais parfaitement que si cet homme reste emprisonné, la déchéance spirituelle sera inévitable. Car, comment est-il possible qu'il n'en vienne pas à pécher dans cette ambiance délétère, entouré de malfaiteurs et d'assassins ? De plus, s'il rate ainsi tous les cours auxquels il avait l'habitude d'assister, que va-t-il devenir ? Libère-le, je T'en prie, ne serait-ce que pour la Torah ! »

Je fis cette prière face à la tombe du Baal Chem Tov et la réitérai ensuite sur un certain nombre d'autres tombes de Tsaddikim sur lesquelles je me recueillis dans la suite de mon circuit.

Quelques jours plus tard, mon fils m'annonça que, sans explication logique ni avis préalable, le commandant de la police l'avait libéré en lui disant : « Tu peux sortir, mais que cela ne se reproduise plus ! »

Dès qu'il fut retourné à l'air libre, cet élève appela mon fils pour lui annoncer la bonne nouvelle, non sans ajouter que, durant toute la période de sa détention, il avait sans cesse répété la même prière, suppliant le Tout-Puissant de le délivrer pour qu'il puisse retourner à ses cours de Torah représentant son oxygène spirituel. Sans eux, sa vie n'en était pas une.

DE LA HAFTARA

« Toi, fils de l'homme (...) » (Yé'hezkel chap. 43)

Lien avec la paracha : la haftara évoque l'inauguration de l'autel et les sept jours de consécration, prophétie de Yé'hezkel au sujet du second Temple, sujet que l'on retrouve dans la paracha où Moché reçoit l'ordre de faire une cérémonie de sept jours de consécration avant d'inaugurer le tabernacle.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Même la vérité pure

Il est interdit de dire du blâme de son prochain, même s'il s'agit de la vérité pure. Nos Maîtres le considèrent néanmoins comme de la médisance. Et si des mensonges se mêlent à nos propos, ce qui cause davantage de tort à autrui, notre péché est encore plus grave et on entre dans la catégorie des calomnieurs.

Celui qui médit transgresse le commandement négatif de la Torah : « Ne va point colporter le mal parmi les tiens » (Vayikra 19, 16), l'interdit du colportage incluant celui-ci.



Paroles de Tsaddikim

A-t-on besoin de favoritisme dans le ciel ?

« Tu feras confectionner pour Aharon ton frère des vêtements sacrés. » (Chémot 28, 2)

Dans la vie de tous les jours, nous pouvons observer différents types d'individus. Il y a ceux qui réussissent et ceux qui échouent, les gens alertes et les paresseux, les personnes de valeur et de moindre valeur. On peut aussi distinguer les hommes ayant des relations diplomatiques ou les enfants de personnalités importantes qui peuvent « arranger » presque tout en un temps record et avec le minimum d'efforts...

C'est une catégorie très particulière d'individus pour lesquels tout s'arrange presque automatiquement. Ils trouvent facilement du travail, ont des amis en tout lieu influent, leurs enfants sont acceptés dans toutes les écoles et, même à la synagogue, on leur témoigne des honneurs. En plus de tout cela, lorsqu'ils doivent régler une affaire dans un bureau de l'état ou résoudre un problème à la municipalité, ils jouissent d'un traitement de faveur, d'un raccourcissement des procédures et, de surcroît, de toutes sortes de gratifications.

Dans le ciel, souligne Rabbi Acher Kobalski chelita, il n'en est pas ainsi. Tous les hommes sont sur le même piédestal, jugés et récompensés selon leurs actes. Toutefois, il existe un groupe de personnes favorisées qui bénéficient de primes : on est indulgent à leur égard, on leur raccourcit les procédures, on les aide à fermer leur dossier, on ferme les yeux sur leurs délits. Ils ont automatiquement droit à ces faveurs, mais pas n'importe où – au ciel, à l'endroit où cela vaut le plus la peine d'en recevoir.

Comment faire partie de ce groupe privilégié ? N'importe qui le peut, quel que soit son nom de famille, son pays d'origine, sa situation pécuniaire. Il suffit d'une seule chose : avoir renoncé à ses droits sur terre.

Tel est le secret que nous ont révélé nos Maîtres : « Celui qui passe l'éponge, on passe l'éponge sur ses péchés. » L'homme qui aura fermé les yeux sur les offenses subies par autrui bénéficiera, dans le ciel, d'un traitement de faveur : on l'aidera à se repentir pleinement, on acceptera facilement son repentir, on lui facilitera l'absolution de ses fautes et on effacera ses dettes pour se concentrer sur ses mérites.

Comment est-ce possible ? Dans le ciel, nos moindres gestes et mots sont pourtant soigneusement répertoriés et servent de matière à notre jugement. Ceci est vrai si nous nous comportons selon la stricte justice et nous montrons pointilleux vis-à-vis des autres. Mais si, au contraire, nous renonçons à nos droits, dans le ciel nous jouirons de la même conduite divine à notre égard ; l'Eternel blanchira nos péchés.

Dans notre paracha, sont mentionnés les vêtements du Cohen portés par Aharon et ses fils. Aharon « aimait la paix et la poursuivait ». Sa personnalité respirait la paix. Il œuvrait constamment pour la rétablir entre les hommes et installer un climat de fraternité. Un des instruments les plus efficaces pour agir dans ce sens est de renoncer à ses droits, de décider qu'on cherche avant tout à fuir la querelle au profit de la paix, même si le prix à payer est cher.

La prochaine fois que quelqu'un nous dépassera dans la queue, profitera injustement de nous, nous bloquera la lumière ou l'air ou prendra notre place de parking, nous pourrions certes nous défendre et l'accuser et nous serons dans notre plein droit. Mais il nous sera bien plus judicieux de passer l'éponge. Même si, à cet instant, nous avons l'air faibles aux yeux de notre entourage, aussitôt après, tous les livres où sont relevées nos dettes s'ouvriront dans le ciel et des pages entières en seront effacées. On nous accordera des faveurs et on acceptera volontiers notre repentir. S'il est vrai que cet homme qui nous a pris la place de parking nous a tant énervés qu'il nous a ôté toute envie de l'aider et que le voisin qui a fait construire une pièce supplémentaire a beaucoup diminué la luminosité de la nôtre, néanmoins, il existe quelque chose de bien plus rentable que tous ces avantages : des réductions significatives dans le ciel. Aussi, efforçons-nous de renoncer à nos droits et nous toucherons à des primes dans le monde de la vie éternelle.



PERLES SUR LA PARACHA

Le pouvoir d'un instant de vie

« Une huile pure d'olives concassées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. » (Chémot 27, 20)

Il est écrit dans la Guémara (Ména'hot 99a) : « Rabbi Yo'hanan dit, au nom de Rabbi Chimon bar Yo'haï, que, même si un homme n'a fait que réciter le Chéma le matin et le soir, il a accompli l'ordre : "Ce livre de la Torah ne doit pas quitter ta bouche, tu le méditeras jour et nuit." »

Le 'Hidouché Harim demande comment il est possible que les quelques instants où l'on récite le Chéma soient considérés comme « jour et nuit ». Il explique qu'au sujet du candélabre, il est dit « afin d'alimenter les lampes en permanence » alors que le Cohen ne les allumait qu'un seul instant. Du fait que cet allumage avait pour conséquence que le candélabre brûle ensuite toute la journée, on considère que le Cohen l'avait allumé en permanence.

Il en est de même concernant la récitation du Chéma. Si on le prononce avec ferveur et crainte de D.ieu, la flamme qu'on allume en ces quelques instants se perpétue tout au long de la journée, aussi considère-t-on qu'on a étudié la Torah jour et nuit.

Le 'hochen et la divination

« Tu feras le pectoral de jugement, artistement ouvragé. » (Chémot 28, 15)

L'auteur du Haktav Véhakabala fait remarquer que les lettres du mot 'hochen (pectoral) sont les mêmes que celles du mot na'hach (divination), placées dans un autre ordre.

Tandis que la divination consiste à révéler des choses cachées à l'aide de forces impures, par le biais du 'hochen on les révélait en s'appuyant sur les forces de sainteté. En consultant les ourim vétoumim, le Cohen obtenait un éclairage du Ciel.

Juger avec équité

« Tu le garniras de pierres enchâssées, formant quatre rangées. » (Chémot 28, 17)

L'auteur de l'ouvrage Akéda écrit que certaines de ces pierres étaient précieuses et d'autres ne l'étaient pas, allusion au devoir du juge d'arbitrer de la même manière une affaire où il est question d'une prouta qu'une autre où cent mané [un mané équivalant à cent dinarim et un dinar à 192 proutot] sont en jeu.

Les noms des tribus étaient gravés selon l'ordre de leur naissance, allusion au fait que lui seul les différenciait et que, mis à part cela, elles étaient toutes égales. D'où l'interdiction du juge de faire du favoritisme et son obligation d'écouter les personnes moins importantes comme les plus importantes.

Qui est capable de faire baisser le front ?

« Tu feras une plaque d'or pur. » (Chémot 28, 36)

Cette plaque (tsits) expiait l'effronterie. En effet, il est dit à ce sujet : « Elle sera sur le front d'Aaron » et nous trouvons par ailleurs écrit « ton front est d'airain » (Yéchaya 48, 4). Aussi, lorsque le Cohen gadol portait ce tsits sur son front, il subjuguait les effrontés de la génération.

Tel est le sens de la Michna (Avot 5, 20) : « L'effronté va à la géhenne et celui qui se gêne au paradis. Que ce soit Ta volonté, Eternel (...), que Ta ville soit reconstruite promptement de nos jours, et donne-nous une part dans Ta Torah. » A priori, quel est le rapport entre l'effronté et la reconstruction du Temple ?

Dans l'ouvrage Ohala chel Torah, il est expliqué que, lorsque le Tana mentionna l'effronté, une prière pour la reconstruction de Jérusalem jaillit soudain de son cœur ; le Cohen pourra alors à nouveau, par le biais du tsits qu'il portera sur son front, soumettre les effrontés de la génération. Nos Maîtres expliquent par ailleurs (Beitsa 25b) que la Torah a été donnée au peuple juif parce qu'il est vif, la Torah affaiblissant les forces de l'homme et soumettant son cœur (Rachi). C'est pourquoi le Tana conclut en disant : « Donne-nous une part dans Ta Torah. »

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Quel est le véritable vêtement de l'homme ?

La Torah évoque les vêtements du Cohen gadol, comme il est dit : « Tu feras confectionner pour Aharon ton frère des vêtements sacrés. » (Chémot 28, 2) Dans la paracha qui précède, la Torah mentionne la construction du tabernacle. Quel est le lien entre ces deux sujets ? Et pourquoi le texte s'attarde-t-il tant sur les détails de ces vêtements ?

C'est que l'homme fait parfois de l'essentiel le secondaire et inversement. Il investit tout son argent dans des affaires peu importantes et néglige celles qui le sont réellement. Le Saint béni soit-Il ordonna de construire le tabernacle afin que Sa Présence puisse résider sur chacun d'entre nous et que nous jouissions de Son assistance dans toutes nos entreprises. Néanmoins, l'essentiel n'est pas là. Nous devons, avant tout, nous investir dans la Torah et surmonter l'épreuve. Telle est bien la signification profonde des vêtements que nous portons : au-delà de leur fonction première, ils ont une fonction sainte, puisqu'ils permettent à l'homme de préserver sa sainteté. Or, quoi de plus approprié pour ce faire que l'assiduité dans l'étude de la Torah ?

De même, le corps humain est composé d'une partie supérieure représentant la spiritualité, comprenant notamment le cœur et l'esprit, et d'une partie inférieure symbolisant la matérialité. Le vêtement permet à l'homme de subjuguer cette dernière à la première. Notons, à cet égard, que l'un des vêtements du Cohen est la ceinture qui, séparant justement ces deux parties du corps humain, remplit cette fonction.

A l'une des occasions où j'ai reçu le public à Paris, un couple vint me raconter qu'il avait investi presque tout son argent dans des articles de mode et l'avait perdu en l'espace d'un instant. Le jour tant attendu où ils devaient les présenter au public, deux heures avant l'ouverture de la vente, un tuyau de gaz explosa et tous leurs biens furent réduits au néant. Ils me demandèrent pourquoi l'Eternel leur avait fait cela.

Je leur répondis qu'au lieu d'avoir des griefs contre Lui, ils devaient Le remercier et se réjouir que cet incident n'ait pas eu lieu un peu plus tard, lorsqu'ils se seraient trouvés à l'intérieur de l'immeuble. Grâce à cela, ils avaient eu la vie sauve.

A priori, il est étonnant qu'ils ne soient pas eux-mêmes parvenus à une telle conclusion.

C'est que, comme nous l'avons expliqué, il leur manquait les véritables « vêtements » symbolisant la Torah et les mitsvot. En effet, il s'agissait d'hommes d'affaires qui ne pensent qu'à satisfaire leurs désirs. S'ils avaient consacré, serait-ce un petit peu de leur temps, pour assister à des cours de Torah, ils auraient certainement été en mesure de surmonter l'épreuve et de reconnaître la bonté divine dans leur infortune.



EN PERSPECTIVE

Ne pas se maudire !

Le Baal Hatourim affirme que, du fait que Moché dit à D.ieu « efface-moi », son nom a été omis de notre paracha.

Nous en déduisons qu'il est interdit de se maudire. En effet, Moché demanda à l'Eternel d'effacer son nom de la Torah et, bien qu'il prononçât cette requête dans un esprit de dévouement pour le peuple juif, elle eut de l'effet puisque son nom fut omis de la section de Tétsavé. Combien plus nous incombe-t-il de veiller à ne pas se maudire sans raison valable, uniquement par colère.

Le Sifté Cohen explique dans ce sens l'incipit de notre paracha « Tu ordonneras aux enfants d'Israël » : tu leur raconteras ce qui est arrivé suite à tes paroles « efface-moi » et les mettras en garde contre le fait de se maudire.



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Des coups de bâton sur ordre du Rav

Dans la chambre de Rabbi 'Haïm Pinto, la bougie restait allumée jusqu'au petit matin. Comme à son habitude, alors que tous les habitants de la ville étaient déjà plongés dans le sommeil, il étudiait la Torah sans s'interrompre.

Une nuit, ses paupières devinrent lourdes et il commença à s'assoupir. Par inadvertance, il posa son pied sur le saint ouvrage de Rabbi Yochyahou Pinto, le Rif.

Quand il se réveilla, il se rendit compte de ce qu'il avait fait et en fut très affligé, bien que ce fût involontaire.

Son erreur ne lui laissa pas de répit, si bien qu'il appela son serviteur et lui demanda d'apporter une lanière en cuir et de lui en frapper le pied, celui qui s'était posé par mégarde sur l'ouvrage du Tsaddik.

Le serviteur trembla en entendant la requête de son maître :

« Comment pourrais-je frapper le Rav ? Il m'est impossible de faire une chose pareille ! »

Cependant, sans tenir compte de ses protestations, Rabbi 'Haïm insista, ordonnant à son serviteur de ne cesser de frapper que lorsqu'il l'en avertirait.

Il n'avait pas le choix. Il frappa le pied de son Rav de toutes ses forces. Il frappa et frappa – comme l'avait ordonné son maître

– jusqu'à ce que le pied du Tsaddik se mît à enfler et à le faire énormément souffrir. Ce n'est qu'alors que le Rav lui intima l'ordre d'arrêter.

Une étincelle de l'âme d'A'hia Hachiloni

Cette même nuit, Rabbi 'Haïm Pinto ne put se lever, comme il en avait la coutume, pour aller réciter le tikoun 'hatsot à la synagogue.

Celui qui s'y rendit, fidèle à son habitude, fut le chamach. Il fut surpris de se retrouver seul. Son étonnement grandit encore lorsqu'il entendit une voix qui résonnait dans l'arche sainte :

« Où est Rabbi 'Haïm Pinto ? Pourquoi n'est-il pas venu

comme chaque nuit réciter le tikoun 'hatsot ? Pourquoi ne chante-il pas de louanges pour le Créateur ? Tout le cortège céleste vient à cette heure-ci pour écouter ses chants et ses prières. »

Le chamach fut très secoué mais il se ressaisit et demanda :

« Qui parle ? »

« C'est moi – répondit la voix – Rabbi Israël Nadjara. Va chez Rabbi 'Haïm et dis-lui qu'il est une étincelle de l'âme du prophète A'hia Hachiloni. Qu'il arrête de se mortifier car sa faute lui a été pardonnée. J'ai donné beaucoup de satisfaction au Créateur avec les chants que j'ai composés. Mais depuis le jour où je suis parti de ce monde, Rabbi 'Haïm Pinto est le seul qui parvient à en pénétrer les profondeurs... »

Ces paroles effrayèrent le chamach. Il se hâta d'aller chez son maître pour tout lui raconter. Avant même qu'il ne commence, Rabbi 'Haïm lui demanda :

« Tu as entendu à la synagogue la voix de Rabbi Israël Nadjara ? Heureux sois-tu et heureuse est ta part ! »

La nuit suivante, le Rif (Rabbi Yochyahou Pinto) apparut en rêve à Rabbi David 'Hazan et lui dit :

« Va dire à Rabbi 'Haïm qu'il ne s'afflige pas pour son acte involontaire. Ordonne-lui de se lever de son lit ; son pied enflé est déjà guéri ».

Au même moment, le Rif apparut aussi en rêve à Rabbi 'Haïm Pinto et lui tint ce discours :

« Les Cieux et la terre ont pardonné. Demain, avec l'aide de D.ieu, lorsque tu te réveilleras, tu seras guéri. »

Le lendemain, lorsque Rabbi David 'Hazan arriva chez le Tsaddik pour lui raconter son rêve, celui-ci le devança et lui dit : « Celui qui t'est apparu en rêve m'est également apparu. » En disant ces mots, il se leva et se tint sur ses deux pieds, parfaitement guéri. (Extrait de l'ouvrage Chenot 'Haïm)